



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

65<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 14 septembre 2020, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande ..... (Nigéria)

La séance est ouverte à 15 h 5.

## Point 123 de l'ordre du jour (suite)

### Renforcement du système des Nations Unies

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Bogyay** (Hongrie) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la résolution 74/307, intitulée « Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19 », adoptée au titre du point 123 de l'ordre du jour, « Renforcement du système des Nations Unies », la Hongrie voudrait ajouter les observations suivantes à titre national et à s'associer à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Nous sommes au cœur d'une crise mondiale qui nous touche tous. Pour la Hongrie, sauver la vie de nos citoyens est de la plus haute importance, c'est pourquoi nous plaçons prioritairement la riposte en matière de soins de santé au premier plan de la lutte contre cette crise. En outre, nous sommes aussi conscients qu'étant donné que cette crise touche presque tous les aspects de la vie humaine, il appartient également aux gouvernements de s'attaquer en même temps à ses conséquences socioéconomiques.

La Hongrie estime que la coopération multilatérale est également importante à cet égard. Par ailleurs, nous saisissons cette occasion pour rappeler les préoccupations de la Hongrie concernant certains aspects de la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle (résolution 74/2). Elles avaient été clairement exprimées par le Ministre hongrois des affaires étrangères, S. E. M. Péter Szijjártó, lors de l'adoption de la déclaration politique, le 23 septembre 2019. Nous aurions donc préféré une référence neutre à la déclaration figurant au dixième alinéa du préambule de la présente résolution. La Hongrie s'est également dissociée des paragraphes 70 et 71 de la Déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle. Pour cette raison, la Hongrie se dissocie du dixième alinéa du préambule de la présente résolution.

**M. Mack** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux d'avoir voté pour la résolution 74/307, intitulée « Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19 ». Nous remercions le Gouvernement saoudien et le groupe restreint pour le processus de négociation transparent et efficace qu'il a mené et apprécions les efforts qu'il a déployés pour tenir compte de nos préoccupations par rapport au texte.

Les États-Unis se réjouissent également que la résolution souligne l'importance de partager des informations opportunes, précises et transparentes dans le cadre de la lutte contre la nouvelle maladie à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

20-23567(F)



Document adapté

Merci de recycler



coronavirus (COVID-19). La transparence est essentielle pour une riposte unifiée à la pandémie. L'atténuation efficace d'une crise de santé publique, telle que la COVID-19, nécessite la transparence et la responsabilité des gouvernements et des organisations internationales, la pleine participation de la société civile, la protection de la vie privée et de la sécurité des personnes et l'accès à l'information.

La transparence, l'accès à l'information et le partage d'informations précises sur la nature de la menace sont essentiels pour enrayer la propagation du virus. Au lieu de cela, dans certains endroits, les gouvernements ont choisi de fermer ou de restreindre l'accès à Internet et à l'information. Dans d'autres endroits, le droit à la liberté d'expression a été sévèrement restreint. Malheureusement, nous sommes au courant de cas de harcèlement, de répression et d'intimidation par des gouvernements du monde entier résolus à utiliser le prétexte de cette pandémie pour refuser à ceux qui se trouvent dans leur pays le droit de s'exprimer librement, y compris pour faire acte de dissidence. Ces actions rendront la communauté mondiale moins, et non plus, sûre.

Dans certains pays, des journalistes ont été arrêtés et détenus après avoir fait un reportage sur la pandémie ou critiqué la réaction de leur gouvernement. Cela est particulièrement troublant, car nous comprenons qu'il existe un risque croissant que les personnes détenues soient particulièrement vulnérables à la contagion et éventuellement à la mort. Les pays qui respectent et protègent les droits de l'homme inaliénables sont également plus efficaces dans la lutte contre la COVID-19. Dans cette optique, les États-Unis regrettent que le langage sur la nécessité de protéger et de promouvoir les droits de l'homme ne soit pas plus fort.

Les États-Unis ont déclaré, depuis le début de la pandémie, que la COVID-19 ne peut être combattue que dans une transparence totale et le partage opportun des données et des informations de santé publique avec la communauté internationale. Ces derniers mois ont effectivement mis en évidence l'importance de la transparence et de la responsabilité dans la lutte contre la pandémie. Malheureusement, les échecs de la République populaire de Chine et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au début de la pandémie nous ont tous mis en danger et ont causé des souffrances et des morts supplémentaires inutiles.

Enfin, les États-Unis ont présenté leur notification de retrait de l'OMS à compter du 6 juillet 2021 en raison

de son manque de transparence, de responsabilité et d'indépendance et de sa réticence à se réformer. Nous insistons pour que l'OMS fasse progresser la santé des populations du monde entier d'une manière transparente et fondée sur la science qui intègre l'application du principe de responsabilité dans le système. Nous voulons sauver des vies et nous espérons que l'ONU et ses organismes continueront à partager et à faire avancer ce noble objectif. Nous ne sommes donc pas d'accord avec les références à l'OMS figurant dans le texte.

**M. Sparber** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position du Liechtenstein sur la résolution 74/307.

Le Liechtenstein se félicite de l'appel lancé par la résolution en faveur d'une intensification de la coopération internationale et des efforts multilatéraux en réponse à la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19). À cet égard, le Liechtenstein reconnaît que le Groupe des Vingt (G20), qui comprend les plus grandes économies du monde, a un rôle et une responsabilité importants dans la lutte contre les conséquences négatives considérables de la pandémie, notamment dans les domaines de la santé publique, ainsi que des finances et de l'économie mondiales.

L'ONU, avec sa composition universelle et sa légitimité incontestée dans l'établissement de normes mondiales, joue un rôle de premier plan dans la coordination d'une réponse mondiale à la pandémie de COVID-19. Les efforts du G20, y compris les résultats du Sommet extraordinaire des dirigeants du G20 du 26 mars et les réunions de suivi, devraient donc s'inscrire dans la réponse de l'ONU à la pandémie et être étroitement alignés sur celle-ci en vue de renforcer les complémentarités et de promouvoir une gouvernance mondiale plus efficace, responsable et inclusive. L'engagement pris dans la déclaration des dirigeants du G20 en faveur de l'Organisation mondiale de la Santé, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'ONU doit être suivi de contributions concrètes du G20 aux efforts du système des Nations Unies.

Les objectifs de développement durable constituent le cadre universel auquel tous les États ont souscrit en tant que membres de l'Assemblée générale, y compris les membres du G20. Le Liechtenstein souhaiterait que le G20 s'engage fermement et clairement à investir ses moyens économiques et financiers dans les efforts conjoints que nous menons à l'ONU pour réaliser les objectifs de développement durable. Ces efforts doivent sans aucun doute être redoublés compte

tenu de l'énorme bilan humain, social et économique de la pandémie, et le G20 pourrait apporter une contribution bien nécessaire pour remettre le monde sur la bonne voie dans cette entreprise commune, la plus importante de notre génération. Bien que nous ayons manqué d'assurances respectives du G20 à l'occasion du sommet extraordinaire des dirigeants, la résolution en question aurait fourni une occasion de le faire.

**M. Ghadirkhomi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer notre vote sur la résolution 74/307. Ma délégation s'est abstenue dans le vote sur la résolution en raison des observations suivantes.

Premièrement, pendant la période où l'Assemblée générale n'a pas pu tenir de réunions en présentiel, ma délégation s'est félicitée de l'examen de la décision 74/544 en tant qu'instrument fondé sur le consensus qui correspond aux circonstances nouvelles qui sont apparues suite à l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19). Entre-temps, nous avons réitéré l'excellent et prééminent souhait de l'Assemblée générale de publier un résultat à l'issue de consultations et d'un dialogue ouverts, inclusifs, transparents et ordonnés entre les États Membres. Nous avons également convenu que l'adoption d'une résolution globale couvrant tous les aspects de ce défi nous aiderait à éviter l'examen de documents parallèles.

Sur la base de cette compréhension commune, la résolution d'ensemble 74/306 a été adoptée la semaine dernière, à la suite de conversations intensives et prolongées entre les États Membres et des groupes d'États. La résolution 74/307 a été introduite pendant la même période où les États Membres n'étaient pas en mesure de tenir des réunions en présentiel. En conséquence, il n'y a pas eu une seule réunion pour donner l'occasion aux États Membres de présenter leurs points de vue et leurs observations. La résolution fait également double emploi avec les textes adoptés précédemment. Le résultat du vote sur cette résolution la semaine dernière a, dans une certaine mesure, révélé des signes de mécontentement de nombreux autres États Membres également.

Deuxièmement, ma délégation se dissocie du douzième alinéa du préambule et du paragraphe 5. Nous ne sommes pas en mesure de faire bon accueil à un document final publié par des instances exclusives sans la participation large et effective de tous les États Membres.

Troisièmement, la résolution, dans les premier et deuxième alinéas du préambule, respectivement, reconnaît à juste titre l'impact négatif sans précédent de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la santé, l'économie et la société. Toutefois, si la résolution semble aborder les principaux aspects socio-économiques de la pandémie de COVID-19, elle n'inclut malheureusement pas certaines préoccupations économiques graves des États Membres, notamment les pays en développement, et ne reflète donc pas la voix de tous les États Membres à cet égard. Le fait que la version finale de la résolution ne contienne même pas une seule référence à l'effet des sanctions unilatérales sur les pays ciblés, et encore moins un appel à l'élimination de ces pratiques illégales et inhumaines qui continuent à entraver considérablement leurs efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19, constitue un défaut majeur du texte. Cela représente un mépris manifeste et total des appels vigoureux lancés par les grands groupes d'États Membres, y compris le Groupe des 77 et la Chine et le Mouvement des pays non alignés.

En outre, la résolution ignore les récents appels pressants en faveur de la levée immédiate des mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis. Je pense notamment aux appels du Secrétaire général, de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme et du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation.

Quatrièmement, la résolution, dans sa version finale, ne répond pas au besoin des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, qui doivent recevoir une aide financière immédiate et exceptionnelle, assortie de faibles taux d'intérêt et d'un délai de grâce et de paiement souple de la part des institutions financières et monétaires internationales et régionales, sans aucune discrimination ni considération politique. La version finale de la résolution n'aborde pas cette question importante à un moment où les pays en développement ont un besoin urgent d'une telle assistance, non seulement pour lutter contre la pandémie de COVID-19, mais aussi pour faire face à ses conséquences socioéconomiques négatives sans précédent.

**M. Moussa** (Djibouti) : Djibouti, en qualité de coauteur, a voté pour la résolution 74/307, intitulée

« Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19 », et se réjouit de son adoption avec un large soutien des États Membres. Djibouti a soutenu dès le début ce projet de résolution et a œuvré en travaillant de concert lors des négociations avec les autres délégations en vue de son adoption par consensus.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Nous en apprenons chaque jour un peu plus sur le virus et sur la manière dont il se propage, mais aussi sur les mesures de protection qui s'avèrent efficaces. De l'avis de notre délégation, les objectifs de la résolution sont clairs. La résolution que nous venons d'adopter souligne l'importance critique d'avoir une même vision et un même espoir en ce qui concerne la solidarité, la compassion et la coopération internationale. Nous devons faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et reconstruire notre monde en mieux.

**M. Al Arsan** (République arabe syrienne) *(parle en arabe)* : Mon pays a voté contre la résolution 74/307. Nous ne sommes pas convaincus que la procédure qui a été suivie vendredi dernier et qui a conduit à l'adoption non consensuelle de la résolution était pleinement justifiée. Le résultat du vote sur la résolution non consensuelle traduit d'ailleurs le manque d'appui à ce texte. Un grand nombre d'États Membres ne sont toujours pas convaincus par le raisonnement et les justifications qui ont conduit l'Assemblée générale à réexaminer la résolution 74/307, en particulier après l'adoption de la résolution 74/306, intitulée « Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », une résolution dite de « portée générale » qui est le fruit de longs mois de négociations ardues, mais en même temps transparentes et constructives.

Par la suite, le Président de l'Assemblée générale a nommé la Représentante permanente de l'Afghanistan et le Représentant permanent de la Croatie cofacilitateurs afin de coordonner et d'harmoniser les différentes initiatives sur la COVID-19. L'objectif était de renforcer la réponse internationale à ce défi et de prendre les mesures nécessaires pour faire face à ses effets dans les domaines social, économique et de la santé publique. Mes collègues se souviendront que le Président de l'Assemblée générale, dans sa lettre nous informant de la nomination des cofacilitateurs, a fait référence au fait que le grand nombre de résolutions sur cette question nécessitait de s'entendre pour coordonner les efforts et les initiatives en la matière.

L'expérience pratique des travaux de l'Assemblée générale a prouvé que la coopération, le dialogue et la négociation transparente sont les garanties essentielles pour obtenir des résolutions fondées sur le consensus ou des résolutions bénéficiant du plus large appui possible des États Membres, surtout lorsqu'elles visent à apporter une réponse collective et universelle aux défis sanitaires, économiques et sociaux. Mais malheureusement, la résolution 74/307, intitulée « Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19 », n'a fait l'objet d'aucune négociation formelle ou informelle, que ce soit en ce qui concerne son préambule ou son dispositif. Malgré nos efforts sérieux pour persuader les auteurs d'introduire des amendements tant sur le fond que sur la forme, ces tentatives ont été rejetées par l'auteur principal de la résolution, ce qui nous a alors conduits à rompre le silence sur le texte. Par la suite, la délégation de mon pays a envoyé une lettre au Président de l'Assemblée générale dans laquelle nous expliquions les raisons de notre objection, et notamment le fait que le texte ne réunissait pas le consensus minimum nécessaire pour garantir une riposte collective mondiale à la COVID-19.

La République arabe syrienne se dissocie de la résolution 74/307 et estime qu'elle représente une forme de double emploi dans les travaux et le mandat de l'Assemblée générale, surtout après l'adoption de la résolution 74/306 de portée générale. La résolution 74/307, qui fait l'objet de la présente explication de vote, alourdira sans aucun doute l'ordre du jour de l'Assemblée générale avec des décisions qui ne bénéficient pas du consensus. Qu'il me soit permis à cet égard de m'arrêter sur trois éléments principaux.

Tout d'abord, nous regrettons que les auteurs de la résolution 74/307 aient refusé d'introduire une formulation faisant référence à l'impact des mesures coercitives unilatérales sur la capacité des pays et des peuples de réagir aux effets socioéconomiques et sur la santé publique de la COVID-19.

Deuxièmement, nous nous dissocions de tout hommage rendu dans la résolution au travail et aux efforts du Groupe des 20 (G20). Une fois de plus, nous répétons qu'un certain nombre d'États membres du G20 imposent des mesures coercitives unilatérales à mon pays, la Syrie, ainsi qu'à un certain nombre d'autres pays dans le monde, ce qui a eu un impact profond sur la capacité de ces pays et de ces peuples de faire face aux conséquences économiques, sociales, sanitaires et médicales de la COVID-19.

Troisièmement, ma délégation se dissocie de tout hommage rendu dans la résolution aux efforts et aux travaux des institutions financières internationales, au premier rang desquelles le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, étant donné que ces institutions appliquent des politiques partiales, non constructives et politisées et subordonnent leurs travaux, leurs financements et leurs facilités dans certains États, notamment mon pays, la Syrie, aux pressions politiques exercées par les gouvernements de certaines grandes puissances économiques et politiques. Ce sont ces mêmes gouvernements qui imposent des mesures coercitives unilatérales à de nombreux pays.

Pour terminer, nous aurions souhaité que la présidence de l'Assemblée trouve une justification juridique réaliste, convaincante et transparente pour se prononcer sur la résolution 74/307, au lieu de dire que rompre le silence ne signifie pas que le projet de résolution a été rejeté. Sinon, quel serait l'objectif de la décision 74/544, qui a été prorogée à plusieurs reprises? Nous aurions également souhaité que la présidence fasse preuve de cohérence quant à sa position de base fondée sur la nécessité de coordonner les efforts pour adopter une résolution globale face à la multiplicité des projets de résolution liés à la pandémie. Comme chacun le sait, il y a un certain nombre de résolutions sur lesquelles le silence a été rompu, mais les auteurs et les parrains de ces résolutions ont décidé d'attendre la reprise des séances plénières pour les présenter à nouveau. Cela confirme notre interprétation de la teneur de la décision 74/544, et confirme les craintes que nous avons exprimées lorsque nous avons mis en garde contre une approche sélective et politisée, en particulier lorsque nous parlons de solidarité collective mondiale face à ce fléau.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Nous allons maintenant entendre une déclaration après l'adoption de la résolution.

**M<sup>me</sup> Ludwig** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, s'associent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord saluer votre leadership, Monsieur le Président. En ces temps encore difficiles, nous vous remercions des occasions d'échanger des vues qui nous ont été offertes vendredi dernier et aujourd'hui. La maladie à coronavirus (COVID-19) demeure un problème sans précédent, et nous continuons de concentrer tous nos efforts sur l'atténuation des effets de cette pandémie. Pour ce faire, le monde, sous la direction de l'ONU, a déjà consenti d'énormes efforts. Nous avons également négocié une résolution omnibus globale sur la COVID-19 le mois dernier, qui a été adoptée vendredi dernier (résolution 74/306), et qui était censée couvrir tous les sujets de manière holistique, en vue d'éviter différentes initiatives sur des aspects particuliers. Nous avons donc été surpris de voir cette résolution à nouveau à l'ordre du jour, car elle nous ramène au tout premier jour de cette pandémie. En avril, il était extrêmement important pour l'ONU et ses membres de réagir rapidement pour montrer que nous sommes unis dans les moments difficiles. Cette résolution a été une contribution importante à l'époque. Et nous étions prêts à faire des compromis sur le processus et le contenu dans l'intérêt de l'unité. Mais, même à ce moment-là, ce processus était problématique pour nous.

Tout en remerciant le Royaume d'Arabie saoudite de nous avoir donné la possibilité de soumettre des commentaires sur ce projet de résolution et d'avoir pris certains d'entre eux en considération, nous aurions préféré que des consultations plus approfondies soient organisées et que des délais soient fixés, ce qui aurait permis de mener un processus de consultations inclusif et transparent. La résolution comprend un certain nombre d'éléments importants. Néanmoins, pour nous, une résolution relative à la COVID-19, même à ce moment-là, aurait dû inclure : une reconnaissance du rôle central de l'Organisation mondiale de la Santé; une expression de soutien à l'appel du Secrétaire général du 23 mars en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat; une expression de soutien au Plan de réponse humanitaire global COVID-19; un engagement clair en faveur des droits de la personne et de l'égalité des sexes dans le cadre de la riposte à la COVID-19, à court comme à long terme; la reconnaissance de la nécessité de respecter les droits à la vie privée et à la protection des données personnelles dans le cadre de l'échange de données épidémiologiques et cliniques; la réaffirmation de la détermination de l'ONU à saisir toutes les occasions dans le cadre des efforts d'urgence et en faveur du relèvement pour accélérer les mesures

de durabilité, notamment en matière de changements climatiques; et la reconnaissance du fait que la pandémie de COVID-19 met en lumière la nécessité de protéger l'environnement et la biodiversité du monde pour prévenir de nouvelles épidémies.

Comme je l'ai déjà indiqué, notre accord pour que la résolution soit adoptée en avril a été fortement influencé par la nécessité de réagir à la crise rapidement et dans l'unité et par l'absence de modalités de négociations à ce moment-là. Aujourd'hui, le contexte est complètement différent. Si nous reconnaissons l'élan important imprimé par la résolution en avril, nous avons été déçus qu'aucun effort n'ait été entrepris en vue d'organiser de nouvelles consultations, alors que cela était possible. Nous estimons également que certains éléments de la résolution ont été déjà dépassés par l'évolution de la situation entre-temps. En outre, tous les aspects sont désormais couverts par la résolution omnibus, qui était censée remplacer toutes les initiatives relatives à la COVID-19. Cette résolution soulève donc des préoccupations importantes, car elle ne favorise pas la cohérence de la réponse de l'Assemblée générale à la COVID-19.

Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée que l'Union européenne fait preuve d'unité dans le contexte de cette crise et qu'elle est prête à jouer son rôle. Les États membres de l'Union européenne sont pleinement favorables à une riposte unie face à cette crise et continueront à appuyer une coopération étroite et des approches multilatérales, dans l'unité, pour faire face à cette crise sans précédent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre de l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Chine.

**M<sup>me</sup> Zhang Jiarui** (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'exercer mon droit de réponse. Le représentant des États-Unis d'Amérique vient de faire une déclaration dans laquelle il a utilisé à mauvais escient la tribune de l'Assemblée générale pour propager un virus politique dans l'intérêt de la politique intérieure

de son pays. La Chine rejette et condamne fermement cette pratique.

Depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), la Chine a agi ouvertement, dans la transparence et de manière responsable pour prendre des mesures globales en temps utile et a pu enrayer la propagation de la maladie en très peu de temps. La Chine a immédiatement partagé des informations sur la maladie avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de nombreux pays, dont les États-Unis, et a publié des informations relatives à la séquence génétique de ce coronavirus. Sans tarder, elle a lancé une coopération internationale avec des experts en matière de prévention et de contrôle des épidémies et a apporté son assistance à d'autres pays qui ont été touchés par cette pandémie. Ainsi, la Chine a joué un rôle important dans la riposte mondiale à cette maladie, qui a été largement reconnu et salué par l'ONU, l'OMS et la communauté internationale. Personne ne peut nier ou effacer ces faits élémentaires.

En revanche, les États-Unis, bien qu'étant le pays le plus avancé du monde sur le plan médical, comptent aujourd'hui le plus grand nombre de cas confirmés dans le monde. Au lieu de se consacrer à l'élaboration d'une riposte à la maladie, les États-Unis tentent de détourner l'attention et de rejeter la responsabilité de l'épidémie sur la Chine, mais aussi sur l'OMS, sans raison valable. Ils se sont retirés de l'OMS et cherchent à supprimer son financement, se plaçant ainsi en opposition à la communauté internationale. Cela a nui à la capacité de cette organisation de promouvoir la coopération dans la riposte à la pandémie et d'apporter une assistance aux pays en développement. Nous tenons à rappeler aux États-Unis que politiser, stigmatiser et étiqueter la maladie, confondre le bien et le mal et rejeter la faute sur autrui ne les aidera pas à rattraper le temps qu'ils ont perdu et les vies innocentes qu'ils ont perdues. Nous espérons que les États-Unis consacreront leur temps et leur énergie à sauvegarder la vie et la santé de leur propres citoyens, s'acquittant ainsi effectivement de la responsabilité de faire en sorte que les États-Unis et leur population viennent rapidement à bout de cette maladie.

Ce virus est l'ennemi commun du monde – de la Chine comme des États-Unis : nos deux pays sont des victimes du virus. Face au virus, nous devons être solidaires et agir de conserve pour élaborer une riposte. La Chine appelle les États Membres de l'ONU à exiger collectivement des États-Unis qu'ils respectent les faits et la science s'agissant de la maladie et qu'ils montrent

qu'ils se préoccupent véritablement de la vie et de la santé de leurs propres citoyens, au lieu de se livrer à la propagation d'un virus politique et de se placer en opposition à la communauté internationale – afin de pas poursuivre dans la mauvaise direction.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 123 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### Programme de travail

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations que les points de l'ordre du jour suivants restent ouverts pour examen à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale : 4, 5, 6, 9 à 12, 15, 19 et ses alinéas e) et f), 21 et son alinéa a), 23 et ses alinéas a) et b), 25 et son alinéa a), 27, 28, 29, 31 et son alinéa a), 34, 35, 40 à 46, 52, 62, 67, 68, 71 et ses alinéas a) à c), 74 et son alinéa a), 79, 87, 98, 100 b), 106, 107, 111, 113 et ses alinéas a) et b), 114 et son alinéa a), 117, 118, 119, 122, 124, 129, 132 à 153, 155 à 165.

Comme les membres le savent, ces points ont été inscrits au projet d'ordre du jour de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, à l'exception du point 29, « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies »; du point 87, « Demande d'avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur les effets des obligations imposées aux États par différentes sources de droit international en ce qui concerne l'immunité des chefs d'État et de gouvernement et hauts fonctionnaires »; du point 124, « Réforme de l'Organisation des Nations

Unies : mesures et propositions »; du point 134, « Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 »; et du point 145, « Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263 et 69/253 de l'Assemblée générale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen à la présente session des points de l'ordre du jour 4, 5, 6, 9 à 12, 15, 19 pris dans son ensemble, 21 pris dans son ensemble, 23 pris dans son ensemble, 25 pris dans son ensemble, 27, 28, 29, 31 pris dans son ensemble, 34, 35, 40 à 46, 52, 62, 67, 68, 71 pris dans son ensemble, 74 pris dans son ensemble, 79, 87, 98, 100 b), 106, 107, 111, 113 pris dans son ensemble, 114 pris dans son ensemble, 117, 118, 119, 122, 124, 129, 132 à 153, et 155 à 165?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je tiens à informer les États Membres que, conformément à la décision 74/563 du 12 août, la séance de clôture de la soixante-quatrième session se tiendra le mardi 15 septembre à 15 heures. La disposition des places pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale sera respectée dès 15 heures. En conséquence, la délégation islandaise occupera la première place à la droite du Président.

En outre, comme annoncé dans le *Journal des Nations Unies*, je rappelle aux membres que la première séance plénière de la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale commencera immédiatement après la levée de la présente séance. J'invite donc les représentants à rester assis.

*La séance est levée à 15 h 45.*